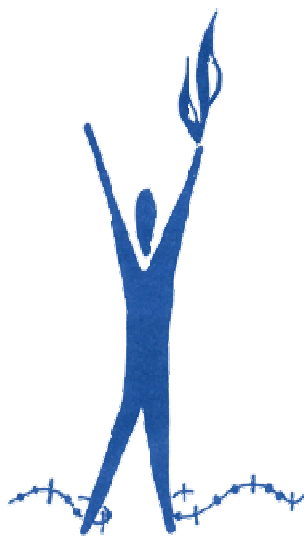


LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

*Agréée par l'ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994
revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de L'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

*Bulletin d'information de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme
« ITEKA »*

« ITEKA N'IJAMBO »n°14

Semaine du 04 au 10 juillet 2016

TABLE DES MATIERES

Page

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0 .INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1. DES CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATION DU DROIT A LA VIE</i>	4
<i>I.2 DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i>	5
<i>I.3 DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	5
<i>I.4 VIOLATION DU DROIT A UN PROCES EQUITABLE</i>	6
<i>I.5. VIOLATION DU DROIT A L'EDUCATION</i>	6
<i>II.FAITS SECURITAIRES</i>	8
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES</i>	8
<i>II.2. D'AUTRES FAITS RELEVES</i>	8
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : Centre de Santé

CNDD-FDD: Conseil pour la Défense de la Démocratie -Front pour la Défense de la Démocratie

FAB : Forces Armées du Burundi

FNL : Front National de Libération

SOSUMO : Société Sucrière du Moso

TGI : Tribunal de Grande Instance

UA: Union Africaine

VQ : Vol Qualifié

0. INTRODUCTION

Ce bulletin couvre la période du 4 Juillet au 10 juillet 2016. Au cours de la période couverte par ce numéro, d'importantes allégations de violations ont été enregistrées : 6 personnes ont été tuées dont 3 cadavres, 1 personne enlevée portée disparue, par la police burundaise en collaboration avec des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure.

La zone de Musaga en Mairie de Bujumbura et la commune de Mugamba en province de Bururi continuent à être la cible de la police et de l'armée burundaise par des arrestations illégales et des attaques armées. La population de ces localités vit dans la peur et ne vaque plus tranquillement, comme à l'accoutumé, aux activités de développement.

Le bulletin revient aussi sur le cas de 17 élèves qui sont encore dans les geôles suite au phénomène de gribouillis de la photo du Président Pierre Nkurunziza dans le livre scolaire de 8^{ème} année du 3^{ème} cycle de l'école primaire du Burundi, malgré la mesure de clémence annoncée par la Ministre de l'éducation nationale.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATION ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Le Frère Directeur du Lycée Rutovu mort fusillé en commune Rutovu, province Bururi

En date du 8 Juin 2016, vers 23 heures, le Directeur du lycée Rutovu, Frère Sylvère Nambajimana a été tué par des hommes armés qui l'avaient attendu à l'entrée du couvent se trouvant non loin de l'école. Le Directeur avait passé une journée très chargée de délibération des résultats des examens de repêchage. Il était passé dans un bar du couvent pour se désaltérer. Juste à l'entrée du couvent, les tireurs l'ont touché à la poitrine et il a succombé sur place. Des sources sur place ont indiqué que des élèves Imbonerakure armés par le pouvoir auraient été à la base de cet assassinat.

Une personne tuée dans une attaque attribuée aux policiers en commune Mugamba, province Bururi

Au moins une personne a été tuée et trois autres grièvement blessées sur la colline Coma, zone Muramba, commune Mugamba, province Bururi le soir du

vendredi le 8 juillet 2016 dans une attaque attribuée à des policiers qui étaient sur une moto. Ces derniers disaient être à la recherche d'un certain Janvier. Ils ont tiré sur un groupe de personnes qui prenaient un verre et tué sur le champ le nommé Ntirampeba, blessant grièvement deux autres les prénommés Sindayikengera et Rirahendana. Un d'entre eux a été évacué au CDS Muramba pendant qu'un autre, dans un état critique, a été transféré à l'hôpital de Matana avant d'être conduit par la suite dans un hôpital de la Mairie de Bujumbura pour bénéficier des soins intensifs.

1.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Un détenu enterré vivant en province Bururi

Le nommé Jimmy Nimbonera, une des 5 personnes arrêtées et ligotées par un jeune Imbonerakure assisté par des policiers et des militaires qui avaient été dépêchés pour contrer une attaque dite des rebelles dans la localité de Mubuga en province de Bururi le 29 juin 2016, est porté disparu depuis lors. Selon des sources sur place, la victime qui venait de terminer ses études secondaire au Lycée municipal de Musaga a été accusée par la police et un Imbonerakure de la localité, le nommé Bigirimana, d'être membre du FNL aile d'Agathon Rwasa. Des autorités de la police et de l'administration au sommet sont dénoncées d'avoir assisté à la mort de ce jeune homme qui aurait été enterré encore vivant.

Un ex-FAB porté disparu en province Rutana

Jean Pierre Banuma, un ancien militaire FAB est porté disparu depuis le 8 juin 2016. La victime travaillait à la SOSUMO en province Rutana. Selon nos sources, il s'était rendu en Mairie de Bujumbura pour une fête familiale qui allait se passer le 9 Juin 2016. Vers 3 heures du matin de ce jour, la famille a appris qu'il avait été arrêté et retenu au commissariat municipal de Bujumbura. Sa famille dit avoir cherché le leur mais s'inquiète de ne pas l'avoir vu.

1.3 DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

Des détentions illégales en province de Rutana

- En date du 5 Juillet 2016, dans le cachot de police de la commune Gitanga, province de Rutana, le nommé Régis Niyonambaza, âgé de 18

ans, était encore détenu dans ce cachot. Accusé de tentative d'assassinat, son dossier avait été clôturé depuis le 3 juillet 2016 ;

- En date du 8 Juillet 2016, les nommés Protais Ndayiziga âgé de 23 ans, accusé de V.Q, Protais Baranderetse âgé de 22 ans, accusé de V.Q , Sylvestre Bizimana âgé de 38 ans, accusé d'assassinat, Jérôme Niyonambaza âgé de 27 ans, accusé d'abus de confiance, Benjamin Habarugirimana âgé de 16 ans, accusé de V.Q , Fulgence Sinamuziga âgé de 18 ans, accusé de V.Q, Simon Baragahorana âgé de 45 ans, accusé de V.Q , Edouard Barandikiye âgé de 52 ans, accusé de V.Q,, Delphine Barihuta âgé de 37 ans, accusé de V.Q et J. Marie Misigaro âgé de 18 ans, accusé de la participation à des bandes armées étaient encore au cachot de police de Rutana. Leurs dossiers avaient pourtant été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au Parquet depuis respectivement le 29, 30, 30, 2, 4,4, 4, 4 et 5 juillet 2016. En principe, c'est une violation flagrante de l'article 37 du Code de Procédure pénale.

1.4. VIOLATION DU DROIT A UN PROCES EQUITABLE

Après une arrestation jugée illégale et injuste du Juge du TGI en province Kirundo, Ildefonse Ndikumwami, samedi le 2 juillet 2016, ce dernier a écopé une peine de 5 ans de prison et une amende de 100 000fbu, mercredi le 6 juillet 2016. Le parquet de Kirundo l'a poursuivi pour « atteinte à la sûreté intérieure et outrage envers le chef de l'Etat, pour le dépôt de tracts au centre urbain de Kirundo ». Des sources indépendantes affirment cependant que le Juge a été victime de n'avoir pas cédé à des pressions politiques du CNDD-FDD qui l'empêchaient de libérer une justiciable accusée injustement dans une affaire d'un Hôtel appartenant à un opposant du régime. Ildefonse Ndikumwami a été jugé sans avoir eu le temps de plaider non coupable.

1.5. VIOLATIONS DU DROIT A L'EDUCATION

Au moins 17 élèves encore en prison pour cause de gribouillage de la photo du Président Pierre Nkurunziza dans les livres scolaires

Au moins 17 élèves, âgés pour la plupart de 15 à 18 ans, sont toujours en prison après avoir été accusés d'avoir gribouillé la photo du Président Pierre Nkurunziza dans des manuels scolaires. Certains sont incarcérés depuis plus d'un mois et attendent leur procès pour Outrage au chef de l'Etat. Le phénomène

de gribouillage sur des photos du Président burundais dans des manuels scolaires a commencé à se faire remarquer au mois de mai 2016 dans une école fondamentale en Mairie de Bujumbura. Il a par la suite été repéré dans plusieurs autres écoles du pays. Des centaines d'élèves ont été provisoirement exclus de leurs écoles et d'autres sommés de payer pour remplacer les manuels abîmés. Au moins 44 élèves ont été arrêtés et incarcérés dans différentes provinces dont certains ont été vite envoyés en prison notamment dans les prisons de Muramvya et Ruyigi.

Dix sept parmi ces élèves restent encore dans les geôles à travers tout le pays. La plupart de ces élèves sont de la classe de 8^{ème} et de 9^{ème} année du troisième cycle du primaire, dans différentes écoles fondamentales, avec un âge compris entre 15 et 18 ans.

Ils sont poursuivis pour Outrage au chef de l'Etat et risquent une condamnation prescrite dans le Code Pénal, article 379 qui dispose que : « ***L'outrage commis envers le Chef de l'Etat est puni d'une servitude pénale de six mois à cinq ans et d'une amende de dix mille francs à cinquante mille francs*** ».

Cela violerait l'Article 29 du Code Pénal qui stipule que : « ***Lorsque l'auteur ou le complice d'une infraction est un mineur de quinze ans révolus et moins de dix-huit ans au moment de l'infraction les peines sont prononcées ainsi qu'il suit :***

1° S'il devait encourir la peine de servitude pénale à perpétuité, il est condamné à une peine de cinq à dix ans de servitude pénale principale

2° S'il a encouru une condamnation à temps ou une peine d'amende, les peines pouvant être prononcées contre lui ne peuvent dépasser quatre ans ».

Des défenseurs des droits de l'homme regrettent que ces enfants soient placés dans les Centres de rééducation pour mineurs et constatent malheureusement que certains d'entre eux manifestent un état de dépression mentale.

II. FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES

Un motard assassiné en commune Gasorwe, province Muyinga

Dans la nuit du 3 juillet 2016, sur la colline Kiryama, commune Gasorwe, province Muyinga, un motard du nom de Moussa Bahandwa a été retrouvé mort poignardé. Les autorités disent qu'il a été poignardé par un client qu'il transportait du centre-ville de Muyinga vers la commune Gasorwe. Après avoir commis ce meurtre, le présumé auteur du meurtre s'est enfui avec la moto du disparu. Personne ne connaît l'identité de ce bandit et la moto est restée introuvable.

Une personne retrouvée étranglée en zone urbaine de Buterere, Mairie de bujumbura

Un cadavre a été découvert le 5 juillet 2016, dans le quartier de Buterere, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, une voiture est venue tard dans la nuit du 4 juillet 2016, les phares éteints et aurait déposé le cadavre à l'endroit où il se trouvait le lendemain. Ceux qui ont vu ce cadavre ont affirmé que la victime était un jeune homme âgé entre 20 et 25 ans et que des signes d'étranglement étaient visibles sur son cou. Il a été emmené à la morgue par les autorités de cette zone.

Un cadavre d'un jeune homme retrouvé en zone urbaine de Gihosha, Mairie de Bujumbura

Un cadavre d'un jeune homme a été retrouvé dans la nuit du 9 juillet 2016, vers 20 heures, tout près du lycée municipal de Gikungu, à l'avenue Nyankoni, quartier Mutanga Nord en zone urbaine de Gihosha, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, la victime avait été étranglée. Le corps dont l'identité n'a pas été connue par les habitants, a été évacué vers l'hôpital Roi Khaled de Bujumbura.

II.2. D'AUTRES FAITS RELEVES

- Lundi 4 juillet 2016 vers 2 heures, des personnes armées de fusils et de grenades ont pillé des boutiques et volé une somme de 65 000fbu, sur la colline Simba, commune et province de Gitega. Des échanges de coups de feu ont eu lieu entre ce groupe armé et la police sans faire de victimes ;

- Jeudi 7 juillet 2016, une grenade a été lancée dans un bistrot du village 6, commune Gihanga, province Bubanza. Il n'y a pas eu de dégâts signalés. Des sources sur place ont indiqué que deux suspects ont été arrêtés pour enquête ;
- Des tirs se sont faits entendre dans la réserve de la Rukoko, commune Gihanga, province Bubanza, vers 4 heures du 7 juillet 2016. Selon des sources sur place, les tirs ont été entendus sur des positions militaires situées entre la 8^{ème} et la 9^{ème} transversale. Le porte-parole du FNL du Général Nzabampema interrogé par les médias a fait savoir qu'il n'y a pas eu d'affrontement entre ses militaires et ceux de l'armée. "Peut être que des militaires ont ouvert le feu croyant être attaqués", a-t-il supposé.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au cours de la période sous observation, les allégations de violations parvenues à la ligue Iteka montrent que des actes d'enlèvement, les assassinats ciblés, les disparitions forcées et les phénomènes des cadavres sont toujours observables. C'est toujours un indicateur d'une insécurité toujours omniprésente consécutivement à la crise politique non encore résolue.

Le traitement abusif et inéquitable des écoliers accusés de gribouillis de la photo du Président de la République reste également un sujet à caution.

Vu cette situation qui ne cesse de se détériorer dans le pays, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De respecter et de faire respecter les droits et libertés individuels et collectifs de ses citoyens, reconnus par la constitution burundaise et les textes internationaux de protection des droits de l'homme ratifiés ;
- De traiter tous les citoyens équitablement ;
- De libérer les élèves emprisonnés pour cause de gribouillis de la photo du Président Pierre Nkurunziza pour une gestion juste et équitable de l'affaire et se conformer à la loi (articles 222 à 226 du Code de procédure pénale) tout en privilégiant le meilleur intérêt du mineur.

B) AI'UA

- D'envoyer une force militaire de protection de la population en détresse ;
- De veiller à l'accélération du dialogue inter Burundais relancé, le 22 mai 2016, pour que le pays retrouve sa sérénité et que les violations de droits de l'homme et l'insécurité grandissante dans le pays cessent.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies :

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains.

D) A la Médiation Tanzanienne

- De mener le dialogue inter Burundais de manière inclusive en considérant tous les acteurs y compris ceux qui ont choisi la voie de la lutte armée ;
- De faire preuve d'impartialité absolue durant tout le processus.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.